

Assurance Pertes Pécuniaires

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD SA RCS Le Mans 440 048 882

France

Garantie perte financière Conditions Générales n°7 605 818

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance protège les clients titulaires d'un contrat de crédit ou de location avec option d'achat (LOA) auprès de BMW Finance de certains risques en cas de remboursement anticipé du financement lié à la perte totale du bien.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Le bien faisant l'objet du financement :

- Les véhicules automobiles particuliers neufs de marque BMW, MINI ou BMW I
- Les véhicules automobiles particuliers d'occasion toutes marques

En cas de remboursement anticipé du financement suite à la perte totale du bien:

Garantie principale:

✓ Perte financière :

- Versement de la différence entre : le capital restant dû (Crédit) ou la valeur de l'option d'achat (LOA) et la valeur économique du bien financé évaluée par expert au jour du sinistre ou de l'indemnité versée par l'assureur du bien financé si celle-ci est supérieure.

Garanties optionnelles :

- Garanties évènements familiaux :

- Versement de la différence entre le solde du financement résiduel et la valeur du bien financé au jour de sa vente lorsque celle-ci est rendue nécessaire par la survenance d'un évènement familial défini aux Conditions Générales du contrat.

- Rachat de franchise :

- Remboursement d'une indemnité correspondant au montant des réparations laissé à votre charge.

- Effets personnels :

En cas de perte totale du bien financé, remboursement des objets détruits ou volés couverts.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les véhicules de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé
- ✗ Les motos
- ✗ Les véhicules destinés à la location courte durée de moins de 12 mois.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Exclusion des sommes (crédit) ou loyers (LOA) reportés et des impayés.
- ! Les sinistres causés intentionnellement
- ! Les sinistres causés par le conducteur sans permis de conduire adapté
- ! Les sinistres résultant de l'état d'ivresse ou de la conduite sous l'emprise de stupéfiants
- ! Les dommages survenus lors de la participation à des épreuves sportives, courses, compétitions ou essais

Principales restrictions :

- ! L'indemnité globale (y compris celle de l'assureur auto) ne peut dépasser la valeur d'achat du bien financé.
- ! Pour le rachat de franchise : Garantie plafonnée à 600 euros si réparation dans le réseau BMW ou 400 euros hors réseau et limitée à un sinistre par an
- ! Pour la garantie effets personnels : Pour les particuliers : plafond global de 750 euros pour l'ensemble des objets détruits ou volés. Pour les professionnels plafond global de 1500 euros.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Pour tous les sinistres survenus en France et dans les pays mentionnés sur la carte verte



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie, l'assuré doit :

- **A la souscription du contrat :** Remplir le bulletin d'adhésion et fournir les justificatifs demandés. Avoir souscrit un contrat de responsabilité Civile automobile. Etre titulaire du permis de conduire en état de validité.
- **En cours du contrat :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription.
- **Mensuellement :** Payer les primes sous peine de résiliation pour non-paiement.
- **En cas de sinistre :** Déclarer le sinistre perte totale sous 5 jours, en cas de vol dès sa connaissance et au plus tard sous 48h. Fournir les pièces justificatives demandées



Quand et comment effectuer les paiements ?

Prime fixe payable mensuellement par prélèvement avec les échéances du financement.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet à la date indiquée au contrat de financement ou dès qu'intervient la demande d'adhésion dans la limite de 3 mois à compter du début du contrat de financement et pour une durée qui n'excède pas la durée du contrat de financement



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et les délais prévus par la réglementation et par les conditions générales notamment à tout moment dès lors que le contrat a un an d'existence au moyen de tout support durable

MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances